

Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Rapport d'activités 2020

















SOMMAIRE

I. Prése	ntation du SYAGC	2
1.1 Histo	orique	2
1.2 Les 1	missions du SYAGC	2
13 Com	position du SYAGC	Δ
	S:	
Son éq	uipe :	4
II. Bilar	ı Financier	5
2.1 Répa	artition des postes de dépenses de Fonctionnement	5
2.2 Répa	artition des postes de recettes de Fonctionnement	5
2.3 Répa	artition des postes de dépenses d'Investissement	6
2.4 Répa	artition des postes de recettes d'Investissement	6
III. Les	principales actions du SYAGC en 2020	6
	ons inscrites dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022	
3.1.1	Rédaction et suivi du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation unique	7
3.1.2	Restauration de la ripisylve sur la Creuse	8
3.1.3	Restauration du Gué de la Reine et de la Luire	8
3.1.4	Protection de la berge à Saint-Germain	
3.1.5	Restauration de la continuité écologique sur la Gartempe	
3.1.6	Réalisation d'indicateurs de suivi	
3.1.7	Accueil d'une stagiaire	
3.1.8	Etude sur l'aménagement d'une source sur le Gué de la Reine	
3.1.9	Etude sur deux ouvrages de la Luire	
3.1.10	Communication sur le CT Gartempe et Creuse	
3.1.11	Communication sur les actions portées par le SYAGC	12
3.2 Autr	es actions menées par le SYAGC en dehors du CT Gartempe et Creuse	
3.2.1	Travaux d'urgence sur la végétation	
3.2.2	Arrachage de la Jussie sur la Gartempe et la Creuse	
3.1.1	Assistance à maitrise d'ouvrage	
3.1.2	Piégeage du Ragondin et du Rat musqué	
3.1.3	Participation aux différents comités	16
IV. Rép	artition du temps de travail des agents	16
4.1 Synth	nèse générale du temps de travail des 3 agents pour l'année 2020	16
4.2 Plan	de financement définitif des 3 ETP	17

I. Présentation du SYAGC

1.1 Historique

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), initialement dénommé syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Gartempe, constitué par arrêté préfectoral n°83 du 4 octobre 1983, est un syndicat mixte fermé.

Il s'étend sur la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault (CAGC).

En 2018, le territoire du SYAGC s'est étendu aux communes riveraines de la Creuse. Le SYAGC regroupe aujourd'hui 24 communes : Port de Pile, Buxeuil, Les Ormes, Leugny, St Rémy sur Creuse, Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles sur Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, la Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy soit un linéaire de 477 km de berges.

1.2 Les missions du SYAGC

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce pour le compte de ses adhérents et dans l'intérêt général les items 1^{er}, 2 et 8 de l'article L211-7 du code de l'Environnement comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau pour lutter contre les inondations et atteindre les objectifs de bon état fixés par la réglementation en vigueur,
- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences sont exercées sur :

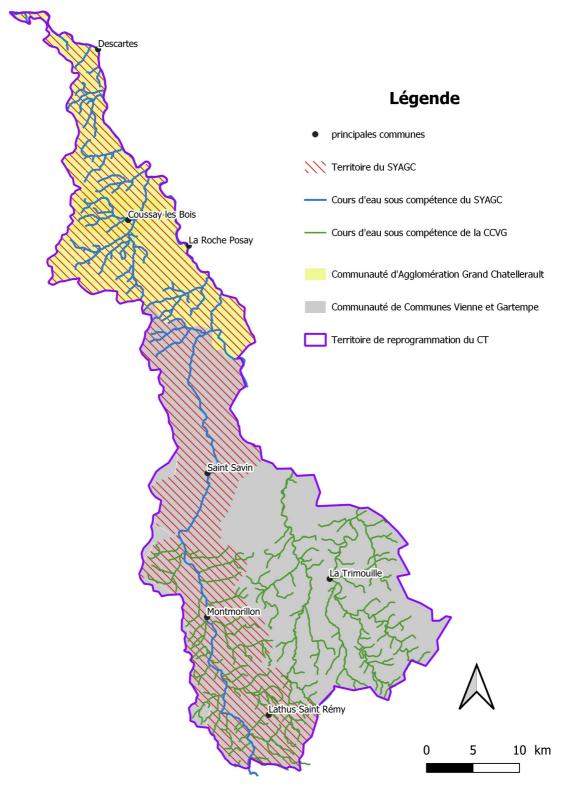
- le cours principal de la Gartempe sur le département de la Vienne ainsi que ses affluents : l'Anglin, le Ris et la Carte pour les communes de la Roche Posay, Vicq sur Gartempe, Angles sur l'Anglin, Saint Pierre de Maillé et la Bussière,
- le cours principal de la Creuse et l'ensemble de ses affluents dans le département de la Vienne, intégrant les ruisseaux de la Luire, de la Plate, du Gué de la Reine, du Montant, des Petites et Grandes Courances.

Le linéaire de berges s'élève à 340 199 mètres linéaires sur la CA Grand Châtellerault et 136 730 mètres linéaires sur la CC Vienne et Gartempe soit un linéaire total de berges de 476 929 mètres linéaires.

Territoire du SYAGC

Structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur le bassin Gartempe et Creuse





1.3 Composition du SYAGC

Ses élus :

Le comité syndical du SYAGC est composé de 24 délégués titulaires et de 24 délégués suppléants. Le bureau directeur est constitué d'un président, de 3 vice-présidents et de 4 délégués.

Les élus			
<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>		
Président	William BOIRON		
1 ^{er} Vice-Président en charge des travaux	Frédéric PIERRON		
2 ^{ème} Vice-Président en charge du budget et du personnel	Eric BAILLY		
3 ^{ème} Vice-Président en charge de la communication	Bruno PUYDUPIN		
	Christophe LEFOULON		
Délégués en charge des travaux	Olivier BONNIN		
Delegues en charge des travaux	Cécric PIAULT		
	Alain GEORGES		

Son équipe :

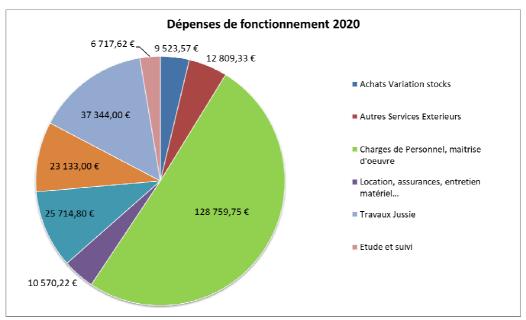
Le personnel				
Nom	Fonction	Missions principales		
Mickaël MARTIN	Directeur	Animation CT Gartempe et Creuse 2020-2022, suivi d études et des programmes de travaux, dossie règlementaires et financiers, marchés publics, secrétaria comptabilité, comités techniques, médiation riverains, For FEDER.		
Amandine POUZET	Chargée de missions	Animation, mise en œuvre et suivi du programme d'action du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, suivi des études et des travaux, cartographie SIG, indicateurs de suiv communication.		
Matthieu RASSINEUX	Chargé de missions	Mise en place et suivi du programme d'actions du SYAGC inscrits dans le CT Gartempe et Creuse, suivi des études et des travaux, indicateurs de suivi, cartographie SIG, communication.		

II. Bilan Financier

Le syndicat est financé par les contributions des deux collectivités adhérentes (la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement.

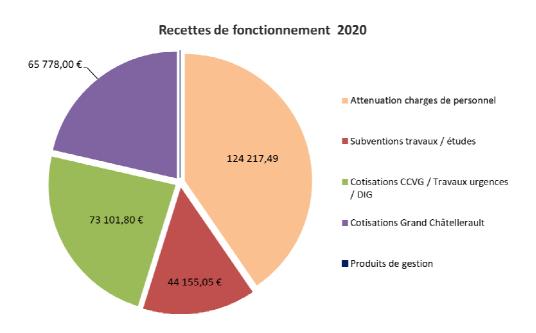
En 2020, le SYAGC a bénéficié d'aides financières provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Vienne. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement



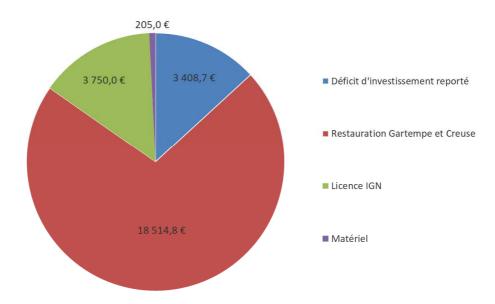
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement

Le SYAGC ne dispose pas de fiscalité propre. A ce titre, il perçoit pour son fonctionnement et pour la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général, des participations des collectivités adhérentes et des aides de l'Agence de l'Eau, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental.



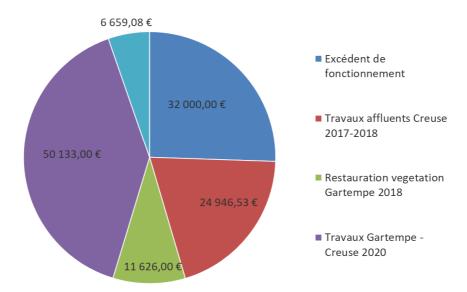
2.3 <u>Répartition des postes de dépenses d'Investissement</u>

Dépenses d'Investissement 2020



2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement

Recettes d'Investissement 2020



III. Les principales actions du SYAGC en 2020

3.1 Actions inscrites dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022

Entre 2018 et 2020, le SYAGC a réalisé l'étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 ainsi qu'une étude de reprogrammation. Le programme d'actions priorisé issu de ces études a été intégré dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022. Il a été signé le 31 Janvier 2020 par 9 structures : La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86), le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, la Chambre d'Agriculture de la Vienne, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Vienne Nature, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Le programme d'actions cible différentes thématiques dont la restauration de la ripisylve, des berges, de la morphologie du lit et de la continuité écologique. Des opérations de lutte contre les espèces invasives et de diminution des pollutions diffuses doivent aussi être réalisées. Des actions de sensibilisation et de communication auprès du public sont aussi inscrites dans ce Contrat Territorial.

L'objectif de ce CT est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. Le SYAGC a été désigné animateur général du CT. Il s'assure du bon déroulement du programme d'actions, d'organiser les différents comités de pilotage et comités techniques, de réunir les acteurs lorsque cela est nécessaire pour faire avancer les problématiques et de réaliser les bilans annuels. Il est aussi en charge des opérations de communication propres aux CT ainsi de la réalisation et du suivi des marchés publics communs.

Rédaction et suivi du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation unique

En raison de la nature des travaux et des maitres d'ouvrages engagés dans le CT Gartempe et Creuse 2020-2022, deux documents sont obligatoires pour lancer le programme d'actions :

- Une Déclaration d'Intérêt Général : document justifiant l'intérêt général des travaux et permettant aux deux structures publiques (le SYAGC et la CCVG) d'engager des financements publics sur des propriétés privées.
- <u>Un dossier d'autorisation environnementale unique</u> : en raison de la nature des travaux envisagés, ce document est obligatoire pour la CCVG, le SYAGC et la FDAAPPMA86. Il présente les enjeux, le programme de travaux, les impacts sur l'environnement et les espèces protégées ainsi que les méthodes pour éviter ces dégradations.

Après accord entre la CCVG, la FDAAPPMA86, le SYAGC, les financeurs et la DDT86, la réalisation de ces deux documents a été confiée au SYAGC.

Le dossier complet a été déposé en Juillet 2019 aux services de la DDT86. L'enquête public obligatoire devait se tenir du 31 mars aux 14 avril 2020. En raison de la crise sanitaire, elle a été reportée du

15 au 30 Juin 2020. L'Arrêté de DIG n°2020/DDT/SEB/413 autorisant les travaux a été publié par la Direction Départementale des Territoires de la Vienne le 25/11/2020.

En raison de la délivrance tardive de cet arrêté, certains travaux de restauration inscrits dans la première année du CT Gartempe et Creuse ont été reportés en 2021.



Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et Dossier d'autorisation unique pour la mise en

3.1.2 Restauration de la ripisylve sur la Creuse

Le SYAGC s'est engagé à restaurer la végétation des berges sur les 42km de la Creuse dans le département de la Vienne durant les 6 années du Contrat Territorial. Ce linéaire a été découpé en 6 tronçons de 7 km chacun. Les travaux 2020 concernent la première tranche du contrat.

Les opérations consistent à abattre les arbres morts ou dépérissants présents sur les berges et à retirer les embâcles problématiques pour le libre écoulement des eaux. Les travaux ne sont pas systématiques. Certains arbres morts ou embâcles non problématiques ont été conservés pour leur intérêt écologique.



Les travaux ont été confiés à l'entreprise EIVE86 qui est intervenue sur les communes de la Roche Posay, Lésigny et Buxeuil pour un montant total de 15 429 € HT soit 18 514€ TTC.

3.1.3 Restauration du Gué de la Reine et de la Luire

La Luire et le Gué de la Reine sont deux affluents de la Creuse en rive gauche. Le SYAGC a prévu d'intervenir en 2020 sur ces cours d'eau pour restaurer leurs fonctionnalités. Les travaux ont été séparés en 3 catégories : la restauration de la végétation des berges sur le Gué de la Reine et la Luire, la restauration de la morphologie du lit sur le Gué de la Reine et la Luire et la réalisation d'une protection de berge sur le Gué de la Reine.

Restauration de la végétation rivulaire

Les arbres morts et dépérissants seront abattus et les embâcles problématiques seront retirés pour assurer le libre écoulement des eaux. Cette intervention permettra de restaurer la qualité de la végétation rivulaire et facilite l'accès des engins aux cours d'eau pour réaliser les travaux de restauration de la morphologie. Les travaux ont été programmés sur 1 900ml sur le Gué de la Reine et 100m sur la Luire.

Restauration de la morphologie

Les lits mineurs du Gué de la Reine et de la Luire ont été modifiés par d'anciens travaux d'hydraulique agricole. Ces modifications ont perturbé le fonctionnement naturel de ces ruisseaux. Les travaux de restauration consistent à recharger le lit en granulats alluvionnaires. Cette recharge permet de recréer l'armure sédimentaire qui protège le fond de l'érosion, de restaurer la succession naturelle de zones courantes et de zones profondes et de reconstituer des zones de fraies pour les poissons. Ces travaux concernent 1900ml sur le Gué de la Reine et 100ml sur la Luire.

Deux petits ouvrages problématiques pour la continuité écologique sur le Gué de la Reine et un abreuvoir stabilisé sur la Luire doivent également être aménagés.

Protection de la berge

La chute d'un arbre a provoqué l'effondrement de la berge sur un tronçon du Gué de la Reine. Cette encoche d'érosion s'est amplifiée avec le temps et pose des soucis de sécurité pour le public. Le SYAGC doit réaliser un talutage de la berge en pente douce et une protection en technique mixte (enrochements et génie végétal) pour restaurer la fonctionnalité du système. Les travaux sont programmés sur 10ml.

Suite à un appel d'offre, l'intégralité des travaux sur la Luire et le Gué de la Reine ont été confiés à l'entreprise CHOGNOT pour un montant de 68 212,40 € HT soit 81 854,88 € TTC.

En raison du retard pris dans la délivrance de l'arrêté de DIG qui a été publié le 25 novembre 2020, les travaux n'ont pas été réalisés car les niveaux d'eau étaient trop importants et la portance des sols trop faible. Les actions ont été reportées à l'été 2021 quand les conditions météorologiques et les niveaux d'eau seront plus favorables.

3.1.4 Protection de la berge à Saint-Germain

La berge de la lagune de traitement des eaux usées de la commune de Saint-Germain s'est érodée. Le SYAGC est intervenu pour protéger la berge et éviter un effondrement qui entrainerait un déversement des eaux usées directement dans la Gartempe.

La végétation sur la zone de chantier a été élaguée pour faciliter l'intervention de la pelle mécanique. Les arbres non-problématiques pour le déplacement et le travail des engins ont été conservés pour assurer le maintien d'une ripisylve saine permettant de protéger la berge une fois les travaux achevés. La berge a été talutée et des enrochements ont été installés en pied de berge pour la protéger de l'érosion. Les travaux ont été confiés à l'entreprise CHOGNOT pour un montant total de 21 633,25 € HT soit 25 959,9 € TTC.



Le chantier a été réalisé en Décembre 2020 en raison de l'urgence de la situation.

3.1.5 Restauration de la continuité écologique sur la Gartempe

La Gartempe est inscrite en Liste 1 et Liste 2 pour la continuité écologique. Il s'agit d'un axe prioritaire dans le département. Sur les 10 ouvrages jugés problématiques pour la continuité, le SYAGC a intégré dans le programme d'actions du CT Gartempe et Creuse les sites de Busserais et de Concise car les propriétaires sont favorables à la réalisation de travaux. Les discussions avec les propriétaires des autres ouvrages sont toujours en cours.

Ouvrage de Concise

La solution technique retenue sur l'ouvrage de Concise consiste à créer une brèche centrale de 15m.

Après plusieurs mois de négociation et avec la parution d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permettant d'obtenir 100% de financements sur les travaux de restauration de la continuité écologique, le propriétaire a finalement accepté la réalisation d'une étude définitive pour la création d'une brèche centrale de 15m avec le commencement des travaux avant la fin de l'année 2021.



Durant l'été et automne 2020, le SYAGC a réalisé les différents dossiers pour le compte du propriétaire et a choisi avec son accord un bureau d'études pour réaliser l'étude de projet définitif. L'étude a été confiée à Impact Conseil. Elle est actuellement en cours. Les dossiers techniques et règlementaires seront déposés auprès des services de la DDT86 au printemps 2021. Les travaux devraient débuter durant l'automne 2021 en fonction des retours de la DDT86 et de l'OFB. Avec l'accord du propriétaire, le SYAGC est chargé de suivre l'évolution des dossiers techniques et règlementaires ainsi que l'exécution des travaux.

Ouvrage de Busserais

Avec l'accord du propriétaire, le SYAGC a lancé en 2020 une étude de projet définitif pour la réalisation d'une passe en enrochements avec l'abaissement du seuil (dont la hauteur précise reste à définir).

L'étude a été confiée à NCA Environnement.



3.1.6 Réalisation d'indicateurs de suivi

Afin d'évaluer l'efficacité des travaux de restauration morphologique sur son territoire, le SYAGC a mis en place des indicateurs de suivi biologiques et morphologiques.

En 2020, le SYAGC a réalisé une campagne de suivi pour évaluer l'efficacité des travaux de restauration engagés dans le précédent CTMA et définir l'état avant travaux sur les secteurs qui seront restaurés lors du CT Gartempe et Creuse 2020-2022.

Le SYAGC a confié la réalisation des pêches électriques à la FDAAPPMA86 pour un montant de 2 500 €. Pour les IBGN, le SYAGC a passé une



convention de mise à disposition du matériel avec la FDAAPPMA86 afin de les réaliser en interne. Le suivi morphologique a été réalisé par le SYAGC. Au total, le syndicat a effectué 5 pêches électriques, 5 IBGN et 5 suivis morphologiques sur la Luire, la Plate, le Montant, le Gué de la Reine et le Ris.

Les résultats des indicateurs après travaux montrent une amélioration du milieu et du peuplement faunistique grâce aux interventions. L'état est globalement dégradé sur les secteurs devant être restaurés durant le CT Gartempe et Creuse.

Les résultats des inventaires ont confirmé la présence d'une problématique récurrente observée par le SYAGC sur le territoire : la faible quantité d'eau en période estivale. En effet, les étiages sévères observés depuis 3 ans mettent à mal les populations et impactent le développement des espèces les plus sensibles ce qui limitent l'efficacité des travaux de restauration.

3.1.7 Accueil d'une stagiaire

Le SYAGC a accueilli 6 mois une stagiaire de M2 de l'université de Besançon. Avec l'aide des agents du SYAGC, elle a réalisé les prélèvements et l'analyse des données des IBGN et des suivis morphologiques. Ces résultats ont permis au SYAGC de produire un rapport de synthèse permettant de définir l'efficacité des travaux de restauration du précédent CTMA 2014-2018 ainsi que l'état avant travaux sur les stations qui doivent être restaurées durant le CT 2020-2022.

3.1.8 Etude sur l'aménagement d'une source sur le Gué de la Reine

Un assec régulier en période d'étiage a été observé en aval de la fontaine de Tiers, qui est la source principale du Gué de la Reine. Cet assec est provoqué par le pompage d'un éleveur pour remplir une cuve afin d'abreuver son bétail.

Le SYAGC a rencontré ce fermier afin de lui expliquer les impacts de sa pratique sur le milieu et de discuter des solutions existantes pour éviter cet assec tout en maintenant son activité. Une rencontre a été organisée pour lui présenter le dossier technique synthétisant les solutions existantes.



Après discussions avec le SYAGC, l'éleveur a retenu la solution la plus favorable pour éviter les assecs. Il a décidé de s'alimenter en eau à partir d'un autre point en dehors du ruisseau. Les risques d'assecs liés à cette pratique ont donc été résolus mais la problématique d'assecs reste néanmoins prédominante sur le Gué de la Reine.

3.1.9 Etude sur deux ouvrages de la Luire

Le diagnostic des cours d'eau effectué par le SYAGC en 2014 a mis à jour la présence de plusieurs ouvrages problématiques pour la continuité écologique. En 2020, le SYAGC a contacté 2 propriétaires d'ouvrages sur la Luire pour discuter avec eux des possibilités d'aménagements de leur seuil.

Ouvrage de la Boutelaye sur la Luire aval

L'ouvrage de la Boutelaye est implanté sur la commune de Lésigny. Il dévie une partie de la Luire vers une usine hydroélectrique qui n'est plus en activité. Cet ouvrage est le premier seuil impactant la continuité écologique sur la Luire aval. Le propriétaire est favorable à l'aménagement de son seuil mais est opposé à l'effacement.

Le syndicat et le propriétaire ont signé une convention pour mettre en place une étude d'avant-projet afin de définir les solutions envisageables sur ce site. Cette étude a été confiée à Impact Conseil pour la somme de 7 800€ HT soit 9 360€ TTC. Elle a débuté en Décembre 2020 et le rendu interviendra au premier trimestre 2021. Un dossier loi sur l'eau sera



déposé par la suite à la DDT86 en fonction de l'accord sur le scénario avec le propriétaire.

Aménagement d'un étang sur la Luire Amont

Le diagnostic de la Luire effectué par le SYAGC en 2014 a mis en évidence le dysfonctionnement d'un bras de contournement sur un étang de la Luire.

La propriétaire a été contactée en 2020 afin de discuter de la problématique et des possibilités techniques existantes pour restaurer la continuité écologique sur cet étang. Deux solutions lui ont été présentées : le maintien de l'étang avec une restauration du bras de contournement existant ou la suppression de la digue et la restauration du lit dans l'ancien étang. Le dossier technique a été réalisé par le SYAGC.



La présence très importante de la Jussie sur l'étang a complexifié l'établissement des solutions techniques. Le document final a été présenté et transmis à la propriétaire pour qu'elle puisse étudier les deux possibilités.

Pour le moment, le propriétaire ne s'est positionné sur aucune des deux solutions. Celui-ci souhaite vendre sa propriété en 2022. Ainsi, le choix de la solution d'aménagement reviendra au futur acheteur. Le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, présent lors de la visite sur site, a manifesté son intérêt pour le site en cas de vente potentielle.

3.1.10 Communication sur le CT Gartempe et Creuse

La réalisation des actions de communication propre au CT a été confiée par les signataires au SYAGC. Le syndicat a organisé plusieurs commissions thématiques sur la communication avec l'ensemble des maitres d'ouvrage pour définir la stratégie et le plan de communication sur la durée du CT. Il a été décidé conjointement de créer :

Une adresse mail pour l'animation du CT

Cette adresse mail (animation@contrat-gartempe-creuse.fr) permet de faciliter les échanges entre les membres du CT et la structure animatrice.

Un site internet

Le site internet www.contrat-gartempe-creuse.fr a été créé pour présenter le rôle du contrat et les thématiques traitées. Il permet aussi de diffuser les différents documents de communication et de présenter les structures signataires. Le SYAGC a réalisé l'ensemble des textes présents sur le site et la création a été confiée à l'entreprise spécialisée Mila Weissweiler. Le rendu final a été validé par les signataires du CT. Le syndicat est en charge de la mise à jour du site pour relayer les informations et les avancées du CT.

Un logo

Ce logo doit être affiché sur l'ensemble des documents de communication du CT. La création a été confiée à l'entreprise Mila Weissweiler. Plusieurs propositions ont été présentées aux signataires qui ont finalement retenu cette dernière.



Publication dans la presse

Le SYAGC a réalisé plusieurs articles pour informer les habitants du territoire de la signature du CT et du lancement de la campagne de travaux. Ces articles ont été publiés dans la presse locale ainsi que dans la presse spécialisée distribuée par le CPIE de Lathus.

Une newsletter annuelle pour le CT

Une newsletter est publiée chaque année pour informer l'ensemble des acteurs de l'eau de l'avancé et des résultats des différentes thématiques traitées dans le CT Gartempe et Creuse. La réalisation de ce document est confiée au SYAGC. Le premier numéro a été transmis par voie électronique en mars 2020. Les différentes numéros sont téléchargeables sur le site du CT dès leur publication.

Des panneaux de chantier

Des panneaux de travaux commun à l'ensemble des maitres d'ouvrages ont été créés par le SYAGC pour informer la population durant la réalisation des opérations. Ils synthétisent les principales informations de l'opération en cours (maitre d'ouvrage, objectif de l'action, durée et coût du chantier). L'arrêté de DIG et les prescriptions sont aussi mis à disposition. Ces panneaux sont installés sur tous les sites lors des chantiers.

Des plaquettes de communication

Chaque maitre d'ouvrage dispose de plusieurs plaquettes de communication récentes pour expliquer ses opérations et décrire ses interventions. Dans un soucis d'économie des ressources et de développement durable, les membres du COTECH et du COPIL ont décidé de réutiliser ces documents afin d'éviter le gaspillage.

Pour compléter les informations manquantes, 3 plaquettes de communication et un feuillet permettant de les distribuer ont été créés. La confection de ces supports a été confiée au SYAGC. Les trois plaquettes élaborées sont :

- Le Contrat Territorial Gartempe et Creuse : cette brochure présente le principe du CT, ses objectifs, le programme d'actions, les signataires, les coûts et les financements,
- Connaitre et restaurer les zones humides : ce prospectus expose l'objectif, le contexte, les actions mises en œuvre et les différents intervenants.
- La lutte contre les pollutions diffuses : ce dépliant synthétise les constats et les solutions existantes mise en place par les acteurs du CT pour agir contre la dégradation de la qualité de l'eau.





Le contrat est un document établi avec l'Agence de l'eau et d'autres partenaires financiers.

Il comporte un programme de travaux défini à partir du diagnosti de territoire. Ce dernier a démontre un certain nombre de pressions et d'altérations des milleux. L'ensemble des partenaires technique s'est mobilisé afin de proposer des actions qui répondent à la majorité des altérations identifiées : restauration de la morphologie des rivières, gestion de la végétation et des embacles, lutte contre la Jussie, restauration des zones humides la jussie, restauration des zones humides

Toutes les opérations menées dans le cadre du contrat ont pour but de restaurer ou préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Chaque plaquette a été imprimée en 4400 exemplaires et distribuées aux maitres d'ouvrages qui en ont fait la demande. Elles sont aussi disponibles en format téléchargeables sur le site du CT.

Des mini-reportages

Des petits reportages doivent être réalisées tout au long du CT pour mettre en avant les différentes thématiques traitées dans le contrat ou les travaux de restauration réalisés par les maitres d'ouvrages. Le principe consiste à présenter en détails une action de restauration (principe, objectifs, phase chantier, résultats) sur un support papier ou vidéo. En raison du retard dans la délivrance de la DIG qui a conduit au report des travaux de restauration de 2020 en 2021, cette opération n'a pas été menée à terme.

3.1.11 Communication sur les actions portées par le SYAGC

En 2020, le SYAGC a réalisé plusieurs actions de communication pour informer la population des opérations qu'il met en œuvre sur le territoire :

Document d'informations à destination des élus :

En 2020, le comité syndical s'est renouvelé suite aux élections municipales et intercommunales.

Le SYAGC a réalisé un document synthétique d'informations pour présenter aux nouveaux élus le syndicat, son rôle, ses missions et ses partenaires. Il a été transmis à l'ensemble des 24 communes adhérentes au SYAGC après les élections municipales. Ce document a aussi été transmis à l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Mise à jour du site internet

Le SYAGC possède un site internet depuis 2014. Il permet d'informer la population sur le syndicat, ses missions, son territoire, ses partenaires, ses financements, etc. Le SYAGC le met à jour régulièrement et publie de nombreux articles sur différentes thématiques. Tous les articles de presse et les supports de communication réalisés par le SYAGC y sont téléchargeables gratuitement.



Mise à jour des plaquettes existantes

Le SYAGC a mis à jour deux de ses plaquettes d'informations :

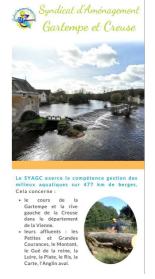
- La plaquette sur la Jussie. Elle explique le développement et les impacts de cette espèce invasives ainsi que les méthodes de lutte existantes,
- La plaquette sur les droits et devoirs des riverains. Elle explique les textes de loi et les obligations des propriétaires de parcelles en bordure de rivière. Une partie est aussi consacrée au conseil de gestion de la ripisylve afin de maintenir une végétation rivulaire en bon état capable de protéger la berge de l'érosion.

<u>Création de nouvelles plaquettes de communication</u>

En 2020, le SYAGC a réalisé au total 5 nouvelles plaquettes de communication :

- Une plaquette permettant de présenter le SYAGC, son territoire et ses actions,
- Une plaquette sur les étangs afin de sensibiliser les propriétaires sur la règlementation, les impacts possibles sur le milieu et les solutions techniques existantes pour réduire ces impacts,
- Un plaquette sur le Castor afin de le présenter et d'expliquer les solutions techniques existantes pour éviter les dégradations sur les plantations tout en préservant l'espèce
- Une plaquette sur les liens et le fonctionnement des différents compartiments d'un bassin versant (cours d'eau, berges, ripisylve, ...),
- Une plaquette présentant les différents travaux réalisés par le SYAGC afin de restaurer la qualité des cours d'eau.

Toutes ces plaquettes seront imprimées et distribuées aux cours des réunions avec les propriétaires. Elles seront aussi déposées dans les mairies du territoire pour informer la population.



Mise à jour du kakémono territoire

Le SYAGC a réalisé précédemment plusieurs kakémonos pour présenter le syndicat, son territoire, ses missions et illustrer ses interventions lors des réunions d'informations auprès du public. Le territoire du syndicat s'est agrandi en 2018. Il a donc été nécessaire de mettre à jour et d'imprimer le kakémono existant qui présente le territoire d'interventions du syndicat.

Arrachage de la Jussie avec le lycée de Montmorillon

Le SYAGC réalise régulièrement des opérations de communication et d'information auprès du Lycée agricole de Montmorillon.

En 2020, le SYAGC a organisé une demi-journée d'arrachage de la Jussie à Saint-Savin avec une classe en 1^{ère} année de bac professionnel gestion des milieux naturels et de la faune. Les élus communaux et la presse ont aussi été conviés.

Cette séance a permis de sensibiliser les élèves sur le fonctionnement d'un cours d'eau et plus particulièrement sur les impacts des espèces invasives sur le milieu naturel. Après une présentation du syndicat et de la Jussie, la classe de lycéen a arraché 6m³ de Jussie dans l'aprèsmidi avec l'aide des agents du SYAGC.



Publications dans la Presse

Le SYAGC a publié plusieurs articles dans la presse locale pour informer la population sur ses campagnes de travaux de restauration de la végétation et d'arrachage de la Jussie.

Un article a aussi été publié pour prévenir la population de la réalisation de l'enquête publique du CT Gartempe et Creuse.

En mars 2020, le SYAGC réalisé et a diffusé une page en format A4 dans le horssérie pêche distribué gratuitement par la Nouvelle République. Ce supplément présentait le bilan des actions de restauration de la Luire effectuées par le SYAGC en 2018 et les futurs projets de restauration portés par le syndicat. Il a été distribué à plusieurs milliers d'exemplaires sur le territoire.



Newsletter des actions du SYAGC

Le SYAGC réalise chaque année une newsletter. Elle permet de faire le point sur les actions et les réflexions menées depuis le début de l'année et de présenter les perspectives pour l'année à venir. Ce document a été distribué aux élus et à l'ensemble des partenaires financiers et techniques du SYAGC. Elle est disponible gratuitement sur le site internet du SYAGC.

Assistance aux riverains

Le SYAGC est régulièrement sollicité par les riverains du territoire. Les requêtes sont nombreuses mais elles concernent principalement la règlementation et les techniques existantes pour entretenir la végétation ou limiter naturellement l'érosion des berges. Le syndicat a rencontré tous les propriétaires qui en ont fait la demande pour répondre à leurs interrogations.

3.2 Autres actions menées par le SYAGC en dehors du CT Gartempe et Creuse

Le SYAGC met en œuvre plusieurs actions qui ne sont pas financées par le Contrat Territorial Gartempe et Creuse. Elles sont présentées dans les parties suivantes.

3.2.1 Travaux d'urgence sur la végétation

Depuis sa création en 1983, le SYAGC met en place des campagnes de travaux pour abattre les arbres dangereux et retirer les embâcles problématiques afin de limiter les inondations sur le territoire.

En 2020, le SYAGC est intervenu sur la Gartempe sur le territoire de la CCVG sur les communes de Lathus St Rémy, Saulgé, Montmorillon, Saint Savin, Saint Pierre de Maillé, Nalliers et La Bussière. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EIVE86 pour un montant de 25 714,86€ TTC. Ces travaux ont été pris en charge financièrement par la CCVG dans le cadre d'une convention de prestation de service.

Sur le territoire de la CAGC, la méthode est différente. En cas d'intervention sur des opérations hors programme, les coûts seront facturés au propriétaire compte tenu que la CAGC ne lève pas la taxe GEMAPI. En 2020, le SYAGC est intervenu uniquement dans le cadre du CT Gartempe et Creuse sur les communes de La Roche Posay, Lésigny et Buxeuil (partie 3.1.2 de ce rapport).

3.2.2 Arrachage de la Jussie sur la Gartempe et la Creuse

Le SYAGC réalise de l'arrachage de la Jussie sur la Gartempe depuis 2011. En 2020, le syndicat a décidé de poursuivre ses actions engagées sur la Gartempe. Sur la Creuse, le SYAGC qui a récupéré la compétence GEMA en 2018, a mis en place en 2020 les premières opérations d'arrachage de la Jussie sur ce cours d'eau.

Travaux d'arrachage sur la Gartempe

Sur la Gartempe, le SYAGC a réalisé en juillet 2020 une prospection préalable sur l'ensemble du linéaire amont et médian pour cibler les secteurs d'interventions car la Jussie y est encore peu dense. La partie aval n'a pas été prospectée car la Jussie est présente sur une grande partie du linéaire.

Les travaux d'arrachage manuel ont été confiés à l'entreprise EIVE 86. Elle est intervenue sur les communes de Lathus Saint Remy jusqu'à Vicq-sur-Gartempe. Sur les gros herbiers présents sur la partie aval de la Gartempe, le SYAGC a fait intervenir l'entreprise spécialisée EDIVERT pour réaliser de l'arrachage mécanique sur 2 journées.



Le SYAGC est intervenu sur 34 des 70 kilomètres de la Gartempe dans le département soit presque 50 % du linéaire. L'absence de campagne d'arrachage en 2019, année de transition entre 2 contrats territoriaux, a permis à la Jussie de s'implanter et de se développer fortement sur la Gartempe alors qu'elle était relativement contrôlée les années précédentes puisque le SYAGC réussissait à intervenir sur les 70km du cours d'eau avec le même budget.

Au total les travaux d'arrachage mécanique se sont chiffrés à 4 360€ HT (5 232€ TTC) et les travaux d'arrachage manuel à 22 400 € HT (26 880 € TTC), intégralement pris en charge par le SYAGC.

Ces opérations seront poursuivies dans les années à venir afin de contrôler le développement trop important des herbiers.

Travaux d'arrachage sur la Creuse

Sur la Creuse, en raison du budget limité et de l'importance des herbiers, il est impossible d'intervenir sur l'intégralité du linéaire de la Creuse. L'intervention de 2020 a ciblé un secteur à fort enjeu touristique : la baignade sur la Creuse de la commune de La Roche Posay. Les travaux d'arrachage ont été réalisés mécaniquement par l'entreprise EDIVERT sur 2 journées.

Initialement les travaux d'arrachage sur la Creuse étaient financées par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du CT Gartempe et Creuse. Le subventionnement a finalement été annulé en raison de l'absence d'action portée sur la rive droite de la Creuse par la Communautés de Communes Loches Sud Touraine en charge de la compétence GEMA. L'intégralité des



5 232€ TTC de l'opération d'arrachage mécanique a donc été financée par le SYAGC en fonds propres.

3.1.1 Assistance à maitrise d'ouvrage

Le SYAGC réalise chaque année plusieurs opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des collectivités adhérentes ou des particuliers du territoire. Il les aide dans la réalisation des dossiers techniques et règlementaires et les accompagne durant la réalisation des travaux. En 2020, le SYAGC a réalisé plusieurs missions d'assistance à maitrise d'ouvrage dont deux de grandes envergures :

Travaux de protection de la berge à Montmorillon

La commune de Montmorillon a démoli son ancien dojo situé en centre-ville pour aménager une aire de jeu pour enfants. Lors de la démolition, la commune a contacté le SYAGC car elle a constaté une érosion de la berge sur la parcelle. Le SYAGC a été associé aux discussions et a conseillé la commune sur les opérations à réaliser ainsi que sur la règlementation relative aux travaux en cours d'eau. Le SYAGC a mis en contact la commune avec une entreprise spécialisée dans ce type de travaux et a suivi la réalisation du chantier. Les opérations ont été réalisées à la fin du mois de novembre.

Travaux de protection de berge à la Roche Amenon

Le château de la Roche Amenon est classé aux monuments historiques. Une importante érosion de berge a été constatée au pied de l'édifice. Les risques pour la stabilité des bâtiments sont importants. Les propriétaires ont contacté le SYAGC en 2019 pour les aider dans la conception et la réalisation des travaux de protection. Le SYAGC les a assisté dans la réalisation des dossiers loi sur l'eau et dans le suivi des travaux.

3.1.2 <u>Piégeage du Ragondin et du Rat musqué</u>

Le SYAGC a poursuivi sa campagne de piégeage afin de réduire les populations de ces espèces classées comme susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Des affiches ont été déposées dans les mairies du territoire pour informer la population locale de la mise à disposition gratuite de cages pièges.

En 2020, le SYAGC a fourni 37 cages aux propriétaires qui se sont manifestés ce qui a permis de capturer 158 ragondins et rats musqués sur le territoire.

3.1.3 Participation aux différents comités

Chaque année le SYAGC est sollicité par différentes structures pour participer à des comités sur les différentes thématiques liées aux milieux aquatiques. En 2020, malgré les difficulté entrainées par la crise sanitaire, le SYAGC a assisté à plusieurs réunions techniques sur le territoire comme :

- Le Comité migrateurs Gartempe,
- Les Commissions géographiques pour la mise en place d'un SAGE,
- Le Schéma Départemental de l'Eau,
- La Réunion publique pour la mise en place du CT Anglin
- Le Forum des Techniciens Médiateurs de Rivières organisé CPIE de Lathus

IV. Répartition du temps de travail des agents

Pour mener à bien ses missions, l'équipe du SYAGC est composée de 3 agents à temps plein (3 ETP). La répartition du temps de travail est divisée en deux catégories : 1,25 ETP sont consacrés aux missions d'animation du Contrat Territorial Gartempe et Creuse et 1,75ETP sont consacrés à la mise en œuvre du programme d'actions du SYAGC. Le tableau ci-après synthétise la répartition de ces 3 ETP sur l'année 2020.

4.1 Synthèse générale du temps de travail des 3 agents pour l'année 2020

La synthèse du temps de travail des agents du SYAGC est regroupée dans le tableau ci-après :

Poste	Désignation	Pourcentage
	Animation COPIL/COTECH/Commissions thématiques	9,6%
A minostian sénérals	Coordination, gestion et cohérences des actions	5,5%
Animation générale du Contrat Territorial	Suivi des actions	9,3%
Gartempe et Creuse	Communication générale	9,9%
(1,25 ETP)	Secrétariat général du CT	3,5%
(1,23 LTF)	Coordination CT avec les autres programmes d'actions	2,0%
	Cartographie générale du CT	2,0%
	Travaux végétation, morphologie et berge - Luire et Gué de la Reine	4,8%
	Travaux berges Gartempe	3,6%
	Etudes continuité Luire	3,1%
	Ouvrage de Busserais	2,9%
	Ouvrage de Concise	1,5%
	Végétation Creuse	2,6%
	Travaux de ripisylve Gartempe	1,0%
N 4:	Indicateurs de suivi	4,2%
Mise en place	Suivi / Bilan actions SYAGC	6,1%
du programme d'actions du SYAGC	Cartographie SYAGC	1,5%
(1,75ETP)	Etude de restauration d'une source Gué de la Reine	3,3%
(1,/3LIF)	Animation plans d'eau bassin de la Carte	0,0%
	Travaux Jussie	4,4%
	Lutte contre les ragondins	0,9%
	Communication SYAGC	10,0%
	Budget / Comptabilité du SYAGC	5,4%
	Formations	0,6%
	Participations aux différents comités	0,7%
	Préparation des dossiers 2021	1,5%

4.2 Plan de financement définitif des 3 ETP

Désignation	Total
Salaires et charges total de personnel pour les postes d'animation du CT (1,25 ETP) et de chargés de missions du SYAGC (1,75 ETP)	125 209,06 €
Total des frais de fonctionnement	12 461,34 €
Total salaires + fonctionnement	137 670,40 €

Total salaires et			Financeme	nts		
fonctionnement (3 ETP)	Agence de l'Eau Bretagne			SYAGC		
137 670,40 €	82 602,24 €	60%	11 000 €	8 %	44 068,16 €	32 %